



Pistes d'amélioration dans l'application de la séquence ERc en milieu marin

En Occitanie, la DREAL et le Conseil Régional co-animent depuis 2017 la Communauté Régionale ERc en Occitanie (CRERCO).

D'une manière générale, les espaces maritimes constituent un patrimoine naturel remarquable mais aussi, très souvent, un potentiel de développement socio-économique important. Face à la forte pression anthropique, il est essentiel de déployer la séquence ERc de manière optimale pour concilier développement économique et protection de l'environnement.

Sur la base du constat de la particularité des milieux marins et de la difficulté d'y appliquer la séquence ERc, un groupe de travail spécifique a été mis en place dans le cadre de la CRERCO.

Le constat est le suivant : la simple transposition avec l'application de la séquence ERc à terre n'est pas possible (pas de foncier en mer, pas non plus d'espaces fortement anthropisés à reconquérir par d'éventuelles mesures de compensations et difficultés, après évitement et réduction, d'appréhender, par type de projet en mer, les capacités des milieux à accepter et à accueillir des mesures compensatoires).

Un triple objectif a été retenu pour le groupe de travail : 1. Décrire l'état de l'art et des enjeux en Occitanie 2. Lister les mesures ERc existantes et réellement mises en œuvre (retours d'expérience pour valoriser les bonnes pratiques et éviter de renouveler les éventuelles erreurs) 3. Identifier les manques pour l'avenir (meilleure compréhension des phénomènes, comment et où mettre en place la compensation, etc.).

À consulter en amont : différents travaux spécifiques existent sur le sujet ERc en milieu marin (guide national ERc, etc.).

Par ailleurs, le déploiement de la séquence ERc en milieu marin s'inscrit dans le contexte plus général de mise en œuvre de la directive cadre européenne « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) 2008/56/CE du 17/06/08.

L'objectif principal de la CRERCO est de proposer un cadre de travail informel autour de la démarche ERc permettant des échanges mais aussi le partage de référentiels communs et plus largement d'une culture commune. Elle rassemble aujourd'hui plus de 200 structures.

La DREAL Occitanie met en œuvre un plan d'actions territorialisé pour la déclinaison du Plan National Biodiversité (PNB) du 04/07/2018. Parmi les objectifs de ce plan figure l'action pour la préservation des océans (4.4).

De plus la DREAL Occitanie assure la police de l'eau et des milieux aquatiques sur l'ensemble des eaux marines et lagunaires de la région, y compris dans les ports et sur la branche principale du canal du Rhône à Sète.

<https://tinyurl.com/ERc-CRERCO>

Mardi 26 à 14h

Témoignage

Mer et littoral

Évitement
Réduction
Compensation
Milieux marins

Intervenant(s) : **Didier SOUSTELLE**

DREAL Occitanie pour la CRERCO

